

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU
CONSEIL MUNICIPAL DES CONSEILS
D'ADMINISTRATION ET CONSEILS
D'ÉCOLES DES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE DE LA
COMMUNE

Délibération : 04.2014.029

Transmis en préfecture le :

22 avril 2014

Séance du : 14 avril 2014

Compte-rendu affiché le 22 avril 2014

Date de convocation
du Conseil Municipal : 8 avril 2014

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Roland CRIMIER

Secrétaire élu : Monsieur Guillaume COUALLIER

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE,
Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume
COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET,
Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX,
Isabelle PICHERIT, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT,
Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale
ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge
BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON,
Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-
Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette
PIERONI, Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET,
Catherine ALBERT-PERROT

Membres absents excusés à la séance :

Agnès JAGET

Pouvoirs :

Agnès JAGET à Roland CRIMIER

Membres absents à la séance :

François VURPAS

RAPPORTEUR : Madame Marie-Paule GAY

Vu le Décret n°90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires,

Vu l'article L421-2 du Code de l'Éducation relatif aux collèges et lycées et à l'article L421-22 relatif aux dispositions applicables aux lycées d'enseignement général et technologique agricole et aux lycées professionnels agricoles,

Vu les articles L2112-7, L5212-8 et L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux établissements publics de coopération intercommunale,

Il convient de désigner les représentants du conseil municipal au sein des conseils d'écoles et conseils d'administration, comme suit :

Établissement scolaire	Nombre de représentants	Nom du (des) titulaire(s)	Nom du (des) suppléant(s)
École Maternelle Bergier	Le Maire ou son représentant + 1 conseiller municipal	Y. DELAGOUTTE comme représentant du Maire + N. CARTIGNY	
École Maternelle Guilloux	Le Maire ou son représentant + 1 conseiller municipal	Y. DELAGOUTTE comme représentant du Maire + N. CARTIGNY	
École Primaire Mouton	Le Maire ou son représentant + 1 conseiller municipal	M-P. GAY comme représentant du Maire + Y. DELAGOUTTE	
École Primaire Guilloux	Le Maire ou son représentant + 1 conseiller municipal	M-P. GAY comme représentant du Maire + Y. DELAGOUTTE	
École Paul Frantz	Le Maire ou son représentant + 1 conseiller municipal	M-P. GAY comme représentant du Maire + Y. DELAGOUTTE	
O.G.E.C.	2 représentants (1T+1S)	Y. DELAGOUTTE	G. COUALLIER
Collège Jean Giono	2 représentants (1T+1S)	Y. DELAGOUTTE	G. COUALLIER
Collège D'Aubarède	2 représentants (1T+1S)	Y. DELAGOUTTE	G. COUALLIER
Lycée Descartes	2 représentants (2 titulaires + 2 suppléants)	Y. DELAGOUTTE M-P. GAY	G. COUALLIER B. VIVES-MALATRAIT
Lycée André Paillot	1 représentant	Y. DELAGOUTTE	

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **DÉSIGNER** les représentants du conseil municipal au sein des différents établissements scolaires de la commune tels que détaillés ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie-Paule GAY ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ -
Motion adoptée par 26 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 8.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour Extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

